



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division
des personnels enseignants**

La Rectrice de l'académie de Limoges

Vu les Lignes directrices de gestion académiques
présentées en CSAA le 03 février 2025
Vu la circulaire rectorale du 10 mars 2025
relative au mouvement intra-académique – Rentrée 2025

Pôle Gestion collective - DPE

ARRETE

Article 1 : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débiteront le **mardi 18 mars 2025 à 12h00** et seront closes le vendredi **04 avril 2025 à 12h00**.

Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

Article 2 : Le retour des confirmations de demande de mutation est fixé au **vendredi 11 avril 2025**.

Article 3 : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du **lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025**.

Article 4 : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **mardi 20 mai 2025** à minuit par mail (mvt2025@ac-limoges.fr).

Les demandes de participations tardives pourront notamment être accordées pour les motifs suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation imprévisible du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un enfant ;
- mesure de carte scolaire.

Les demandes de modifications d'une demande de participation au mouvement pourront être accordées pour les motifs suivants :

- enfant né ou à naître ;
- mutation imprévisible du conjoint.

Les demandes d'annulation de participation aux mouvements intra-académique et spécifique seront acceptées sans condition.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2025

**Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines,**

Valérie BEYNET